



Avis à l'industrie

Le 26 mai 2008

AUX : Tous les importateurs de poisson et de produits de la mer

OBJET : Levée de l'alerte visant la Chine - analyse des anguilles et des produits de l'anguille importés de Chine pour la présence de vert malachite et de vert leucomalachite

Nous désirons vous informer de la levée de l'alerte imposée par l'ACIA le 23 janvier 2006. Celle-ci exigeait l'analyse obligatoire des anguilles et des produits de l'anguille importés de Chine pour la présence de vert malachite et de vert leucomalachite. Depuis l'entrée en vigueur de cette alerte, le respect des normes liées aux anguilles et aux produits de l'anguille importés de Chine s'est grandement amélioré. L'inspection obligatoire de tous les lots pour la présence de vert malachite et de vert leucomalachite n'est plus requise pour assurer leur conformité aux exigences canadiennes.

L'ACIA continuera de procéder à des analyses aléatoires de détection de vert malachite et de vert leucomalachite dans les anguilles et les produits de l'anguille importés incluant ceux de Chine. Si un lot est trouvé non conforme aux exigences Canadiennes, l'entrée au Canada de ce lot est refusé. Les importations subséquentes de ce même type de produit provenant du même producteur sont alors sujet à une inspection obligatoire qui demeure en place jusqu'à ce que quatre lots consécutifs aient satisfait à l'inspection.

Pour toute question à ce sujet, veuillez communiquer avec votre bureau local de l'ACIA ou avec M. Alf Bungay, gestionnaire national, Systèmes d'inspection et HACCP, Division du poisson, des produits de la mer et de la production, au 613-221-3190.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

original signé par

Mary Ann Green
Directrice
Division du poisson, des produits de la mer et de la production
Direction des produits animaux
Agence canadienne d'inspection des aliments